

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **03 mars** à **vingt** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse. L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

PREMIERE PARTIE

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
 1. Service Interne de Prévention et de Protection du Travail - Présentation du plan quinquennal d'actions en matière de sécurité et de bien-être au travail
 2. Ecopasseur – Rapport annuel d'activités
 3. Commission Locale de Développement Rural – Rapport d'activités
 4. Enseignement – Création d'un conseil de Participation
 5. Budget communal 2020 – Ratification d'une délibération par laquelle le Collège a sollicité une réformation
 6. Zone de Police « Les Arches » - Approbation de la dotation communale
 7. Travaux d'entretien de voiries et de murs communaux 2019 – Marché public
 8. Déclassement de deux véhicules communaux et autorisation de vente
 9. Acquisition d'un véhicule camionnette de type « pick-up » via la convention de fournitures entre le SPW –Direction de la Gestion mobilière- et la commune
 10. Réalisation d'un enduisage sur le « fraisat » de deux voiries – Marché public
 11. Lancement du projet d'assistance au diagnostic et à la gestion des voiries communales « SYGERCO » - Recours aux services de l'INASEP en application de l'exception dite « In House »

12. Approbation d'une convention d'adhésion au marché-cadre passé par l'INASEP et visant des prestations de curage et d'inspections visuelles de réseaux d'égouttage.
13. Fixation des conditions de recrutement d'un ouvrier polyvalent – forestier (h/f) & Constituion d'une réserve de recrutement
14. Service de l'Accueil extrascolaire – Constitution d'une réserve de recrutement d'animateurs (h/f)
15. Constitution d'une réserve de recrutement de techniciens de surface (h/f)
16. Obligation d'emploi de travailleurs handicapés – Rapport destiné à l'AVIQ
17. Dossier PWDR « Cœur de village de Crupet » - Approbation du projet d'actes d'emphytéose et de sous-emphytéose
18. Approbation d'un règlement-taxe sur la fourniture de conteneurs destinés à la collecte des papiers-cartons
19. ASBL « C.A.I.A.C. » - Octroi d'une avance sur la subvention 2020
20. Régie communale autonome des Sports :
 - Approbation des comptes 2019 (bilan, compte de résultats, compte d'exploitation, rapports du Collège des Commissaires), du plan d'entreprise et du budget 2020
 - Décharge aux membres des organes de gestion et de contrôle
 - Octroi de la dotation ordinaire 2020
21. Province de Namur – Ratification de l'approbation d'une convention de collaboration concernant la fourniture d'un conseil juridique aux communes

Huis-clos :

1. Enseignement :
 - - Désignation d'enseignants – Ratifications
 - - Désignation d'une enseignante sur fonds propres - Ratification

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

J.P.FRANQUINET

Le Bourgmestre,

D. WEVERBERGH

